

Catégories de frais indirects de recherche : cas de figure

(Fonds de soutien à la recherche - RSF 2025-2026)

Installations de recherche	Le maintien d'un niveau de qualité pour l'entretien des espaces de recherche; l'attribution des espaces de recherche (<i>Terrains et Bâtiments</i>).
Ressources en matière de recherche	Le maintien de services et de soutien des équipements informatiques et technologiques destinés à la recherche (<i>Service des technologies de l'information</i>). Les frais d'acquisition du <i>Service de la Bibliothèque</i> et les bibliothécaires que les chercheur.e.s et les assistant.e.s de recherche consultent et qui contribuent au Comité de travail sur la gestion de données de recherche.
Gestion et administration des activités de recherche	Le <i>Décanat de la recherche et de la création</i> est le seul service se traduisant en entier (« 100 % ») en frais indirects. Il soutient notamment les chercheur.e.s dans le montage et la révision de leurs demandes de subvention et en organisant des ateliers de préparation pour les outiller dans leur cheminement; il initie l'ouverture des comptes de recherche en coordonnant la conformité aux règles des organismes et la démarche auprès des services financiers; il gère en outre la Politique d'accueil des stagiaires postdoctoraux. Une partie importante de la subvention est par ailleurs assignée au <i>Service des finances</i> et au <i>Service des ressources humaines</i> pour le traitement des dépenses (p. ex. : acquisition d'équipements, rapports de dépenses, engagement de personnels, redditions de compte financière). Enfin, une partie considérable de la promotion de la recherche repose sur la <i>Direction des communications et du recrutement</i> qui synchronise les interventions des chercheur.e.s dans les médias afin qu'ils.elles soient représenté.e.s sur différentes plateformes et participent aux débats sur les enjeux de notre société.
Exigences réglementaires et frais d'agrément	La gestion de la Politique d'éthique de la recherche renvoie au <i>Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation</i> alors que le <i>Décanat de la recherche et de la création</i> comprend le secrétariat du Comité d'éthique de la recherche. Ce dernier joue un rôle capital en attestant de la conformité éthique des projets de recherche. L'implantation de la Politique de bons soins aux animaux relève du <i>Décanat de la recherche et de la création</i> , tout comme le développement d'une Politique de sécurité dans les laboratoires de recherche.
Propriété intellectuelle et mobilisation des connaissances	Le <i>Décanat de la recherche et de la création</i> – appuyé par le <i>Secrétariat général</i> – conseille les chercheur.e.s quant à la gestion de leur propriété intellectuelle.